République française – Département de la Lozère

COMMUNE DE VENTALON EN CEVENNES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1er juillet 2026

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

Nombre de membres en exercice : 15	L'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2026, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
Présents : 14 **Votants : 14**	**Présents :** Bastien ALISE, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Romain DEVOISE, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, Véronique NUNGE, Pierrette COUDERT, Cyril XIMENES, Julien THISSE, César VERDIER **Représentés :** **Absents :** Blandine GEFFROY **Secrétaire de séance :** Isabelle GEOFFROY

➢ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14/04/2026

Le compte rendu est adopté avec à l'unanimité, sachant qu'un conseiller ne prend pas part au vote car il n'a pas eu le temps de prendre connaissance du compte rendu.

➢ Vente de la maison de la Ponge

Il est proposé aux élus de valider la vente de la maison de la Ponge pour la somme totale de 100 000 €.

Au vu de l'estimation de la valeur du bien, et compte tenu de la fragilité des finances communales, les élus décident à l'unanimité :

- de vendre l'immeuble sis La Ponge cadastré section B n° 198) pour la somme de 100 000 € (cent mille euros) hors frais de notaire, décomposé comme suit : prix net vendeur de 93 000 € (quatre-vingt treize mille euros), honoraires d'agence TTC de 7 000 € (sept mille euros) à la charge du vendeur ;
- de confier la rédaction de l'acte authentique de vente à Maître Chrystelle PIQUEMAL-CLEENEWERCK, notaire à Saint Chaptes (30190) ;
- donne mandat à Monsieur le Maire de Ventalon en Cévennes, M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, pour signer au nom de la commune l'acte de vente et tout document afférent, avec possibilité de subdéléguer.

➢ Représentants communaux auprès de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) est une commission de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.
La commune doit nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant auprès de cette commission financière.
Hervé PELLECUER se propose comme représentant titulaire, Pierre-Emmanuel DAUTRY comme représentant suppléant.
Les élus valident le choix de ces représentants à l'unanimité.

Arrivée de Romain DEVOISE et César VERDIER à 17h 28.

➢ Cotisation adhésion à l'ANVITA (association nationale des villes et territoires accueillants)

La commune a délibéré pour adhérer à l'ANVITA lors du conseil municipal du 14/04/2026. Le montant de l'adhésion, prévu initialement à 50 €, s'élèvera finalement à 70 €. Les élus autorisent à l'unanimité le maire à payer cette adhésion.

➢ Opération Petits-déjeuners à l'école

La commune a conclu une convention avec le Ministère de l'Education Nationale depuis 2021 concernant le dispositif « petit-déjeuner à l'école ».
Ce dispositif s'inscrivait dans une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans les écoles des territoires fragiles. Il prévoyait que la commune fournisse un petit-déjeuner équilibré à chaque enfant pour chaque journée d'école, moyennant une participation financière de l'Etat de 1,30 € par petit-déjeuner.
Il est proposé que les élus donnent délégation au Maire pour mettre en place cette opération petits-déjeuners à l'école pour la durée du mandat. Néanmoins la commune est en attente du retour de l'Education Nationale à ce sujet car des restrictions budgétaires pourraient conduire l'Etat à ne pas reconduire ce dispositif.
Les élus autorisent cette délégation au Maire à l'unanimité.

➢ Obligations légales de débroussaillement à Lézinier

Ce projet consiste en une expérimentation d'un chantier collectif dans le cadre des obligations légales de débroussaillage (OLD) concernant la commune et des propriétaires privés sur un ilôt situé à Lézinier, choisi du fait de son risque marqué au niveau incendie suite aux contrôles réalisés par l'ONF en 2022.
Ce projet, en partenariat avec l'ONF, la Direction Départementale des Territoires et l'Association des collectivités forestières, concerne 14 hectares autour de Lézinier.
Cette mise aux normes sera aussi une manière de valoriser le territoire. Le bois extrait des obligations légales de débroussaillage est en effet une ressource qui peut être valorisée pour réduire les coûts des opérations de débroussaillage.
Il faudra solliciter les propriétaires privés concernés pour obtenir leur accord.
Les élus votent pour la continuation du projet à l'unanimité.

➢ Acquisition d'une partie de la parcelle 134 B110

La commune a délibéré en octobre 2025 pour acheter les sources de Sambuget et de l'Eglise. Suite au passage du géomètre, il est nécessaire d'acquérir 365 m^2 sur la parcelle 134 B110, non

prévue initialement. Ce changement n'aura pas d'impact sur le prix de vente car cette surface viendra en déduction d'une autre parcelle dont l'acquisition était prévue initialement.
Les élus votent pour à l'unanimité.

- **Plan local d'urbanisme : point d'étape, commission**

Suite à une réunion avec le bureau d'études OC'TEHA, un point d'étape est fait concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme.
Il est à noter que la communauté de communes va débuter l'élaboration de son PLUI (PLU intercommunal) qui rendra caduc le PLU communal lors de son adoption définitive.
La Direction Départementale des Territoires (DDT) doit se prononcer sur la possibilité légale de poursuite du PLU de Ventalon en Cévennes.
Il est convenu d'attendre le retour de la DDT avant d'envisager les suites à donner au PLU.

- **Forêt communale – nettoyage des abords des ruines : demande de subvention**

Les ruines du Cros et du Crespin avaient fait l'objet d'un vaste chantier de mise aux normes au titre des obligations légales de débroussaillement. Il convient maintenant de nettoyer les rémanents. Il est proposé de solliciter à cette fin une subvention auprès de la commission agriculture du Parc national des Cévennes.
Les élus valident la délibération proposée avec 13 voix pour et 1 abstention.
Il est fait également un point sur « l'Atelier hors les murs », projet mené avec le Parc national des Cévennes et l'école nationale d'architecture, qui permettra à des étudiants de travailler sur un projet architectural autour des ruines du Crespin et du Cros.

- **Troisième bâtiment de l'Espinas : demande de subventions pour la cristallisation du bâtiment et l'élaboration d'un document d'urbanisme**

Suite à l'effondrement d'une partie de la ruine du troisième bâtiment, il est nécessaire de procéder à sa cristallisation, afin de veiller à la conservation du bâti et afin de conserver le droit à la reconstruction. Une demande de subvention sera effectuée auprès du Parc national des Cévennes pour que la commune fasse réaliser une mission d'architecte à cette fin.
Les élus valident la délibération proposée à l'unanimité.

- **Projet Tiny House / Hameau du Temple : demande de subventions pour la réalisation de l'accès et de l'assainissement**

La tiny house est en cours de fabrication. Il convient de procéder à l'aménagement du terrain au Temple avant sa livraison.
Un devis a également été réalisé pour une phytoépuration afin de mettre en conformité l'assainissement du hameau du Temple. Il est proposé de demander des financements à l'Agence de l'Eau et à l'Etat pour permettre la réalisation de ces aménagements.
Les élus valident la délibération proposée à l'unanimité.

- **Pacte local des solidarités : demande de subventions camping permanent de Lézinier**

La commune a la possibilité de déposer une demande de financement via le pacte local des solidarités pour une mission d'architecte relative au camping permanent de Lézinier. Le projet est présenté aux nouveaux élus au vu du document élaboré par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Une réunion sur site sera proposée pendant l'été aux élus afin de définir les aménagements à apporter au projet.
Les élus valident la délibération proposée à l'unanimité.

➢ Atlas de la Biodiversité communale

Le Parc national des Cévennes a proposé à la commune d'élaborer son atlas de biodiversité communale, à l'instar de plusieurs communes environnantes (Vialas, Saint Privat de Vallongue…). Il est proposé aux élus de s'engager dans cette démarche en 2027 en déposant une demande de financement à l'Office français de la Biodiversité.
Les élus valident leur volonté de s'engager dans la réalisation d'un atlas communal de la biodiversité avec 13 voix pour et 1 abstention.
La question est posée de savoir si cet atlas ne constitue pas un frein au niveau urbanisme, en créant de nouvelles zones protégées. Mais il est précisé que cet atlas sera avant tout un atout car il permettra une mise en valeur des richesses du territoire. Il permettra aussi d'étudier l'évolution de la biodiversité sur la commune. Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, auquel la commune adhère, pourra sans aucun doute participer activement à ce projet.

➢ Nomination d'un référent déontologue du Centre de Gestion de la Lozère

Les élus doivent nommer un référent déontologue permettant d'accompagner les élus, mais aussi les agents, en prévenant les risques juridiques et éthiques liés aux mandats et fonctions exercés pour le compte de la commune. Il est proposé de conclure une convention avec le Centre de Gestion à ce sujet, le Centre de Gestion offrant à ses communes adhérentes un service adapté avec un référent déontologue qualifié.
Les élus valident à l'unanimité la convention proposée avec le Centre de Gestion de la Lozère.

➢ Frais de formation des élus

En début de mandat, les élus sont invités à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en définissant des orientations et des crédits correspondants.
Les élus valident les orientations suivantes pour la formation des élus pendant leur mandat :

- fonctionnement des collectivités territoriales ;
- finances locales ;
- urbanisme et aménagement ;
- eau, assainissement ;
- transition écologique ;
- patrimoine communal ;
- prévention des risques (incendies, inondations, mouvements de terrain) ;
- toute formation en lien direct avec les délégations ou les fonctions exercées.

Il est précisé que les formations devront être dispensées par un organisme agréé.
La collectivité prendra en charge les frais pédagogiques, les frais de déplacement et de séjour, ainsi que, le cas échéant, les compensations de perte de revenus prévues par la réglementation.
Est évoquée l'idée d'organiser une formation localement sur la commune permettant de former une majorité d'élus en même temps, par exemple sur une thématique générique (finances, fonctionnement des collectivités locales…).
Les élus valident la délibération proposée à l'unanimité.

➢ Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations

Le Maire précise qu'un recours contentieux a été déposé par quatre requérants contre le permis de construire accordé à l'opérateur FREE MOBILE pour l'implantation d'un relais téléphonique au lieu-dit La Fumadette. L'avocate de la commune a été mandatée pour assurer la défense de la collectivité.
Muriel SAIZ évoque la possibilité de demander une médiation juridique, ce qui suspendrait le recours contentieux. Les élus conviennent qu'une médiation juridique peut être intéressante et qu'il est nécessaire de solliciter l'avocate de la commune afin d'étudier cette possibilité.

➢ Questions diverses

- Réunion avec le BRGM (bureau de recherches géologiques et minières)

César VERDIER fait le point sur la réunion à laquelle il a assisté au Collet de Dèze. L'Etat a lancé une inventaire des ressources minérales sur un secteur du sud Lozère. Des hélicoptères survolent actuellement le territoire à basse altitude dans ce cadre.

- Forêts Agir 48

Cyril XIMENES fait lecture d'un courrier de Noëlle SALSON, habitante de la commune et membre du collectif « Forêts Agir 48 » concernant notamment des actions à mener sur le territoire communal pour la protection des forêts. Les élus conviennent de l'importance de ce sujet et ils débattent des actions proposées pour voir celles qui pourraient être mises en œuvre (diffusion d'affiches alertant sur les risques incendie, comme cela avait déjà été fait dans le passé, pratique de l'éducation au risque incendie dès le plus jeune âge…).

Pierre-Emmanuel DAUTRY conclut la séance, tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués.

La séance est levée à 20 h 40.